



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 18 avril 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Laurence PILLONEL, Dominique PETITJEAN, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs, Josette CHAMBOUX, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Patrice BOUTHORS, Hélène LEVA, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE, Daniel FAVRE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Rosy CHAMAYOU, Alain GATTELET, Laurent DEMOLIS, Julie GIRARD, Italo GARD, Guy LANCON, Philipp DALHEIMER.

Procurations

Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de Mme Rosy CHAMAYOU
M. Antonio PEREZ-RAMOS a reçu procuration de M. Alain GATTELET
M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS
Mme Virginie SUATON a reçu procuration de Mme Julie GIRARD
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de M. Italo GARD
M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Guy LANCON
Mme Béatrice HUEHN a reçu procuration de M. Philipp DALHEIMER

Secrétaire de séance : Monsieur Samuel DELEAGE

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

Pour : 27

Contre : /

Abstention : /

1.6. COMMANDE PUBLIQUE - AVENANT MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE PROJET D'EXTENSION DE LA CRECHE

Madame le Maire,

RAPPELLE que le groupement de maîtrise d'œuvre pour le projet d'extension de la crèche a été choisi en avril 2024.

EXPLIQUE qu'il est nécessaire d'établir un avenant pour :

- d'une part confier la mission Ordonnancement, Pilotage et Coordination au maître d'œuvre (1.5% du montant des travaux),
- d'autre part calculer sa rémunération définitive sur la base du montant des travaux validés en phase Avant-Projet Définitif (APD).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du code de la commande publique et notamment l'article R. 2194-1,

Vu la délibération n°2024_047 du Conseil municipal du 26 avril 2024 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au groupement de maîtrise d'œuvre M ARCHITECTE,

Vu le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), et notamment son article 9,

Vu l'acte d'engagement, et notamment son article 3 fixant l'enveloppe financière affectée aux travaux à 1 138 200,00 € HT et le montant provisoire de rémunération à 113 900,00 € HT soit environ 10% du montant des travaux,

Considérant que la mission Ordonnancement, Pilotage et Coordination, dite « OPC », n'a pas été prise en compte dans le marché de maîtrise d'œuvre,

Considérant la nécessité d'établir un avenant pour le passage du forfait provisoire de rémunération au forfait définitif de rémunération et également pour la réalisation de la mission OPC,

Considérant que la formule pour obtenir le forfait définitif de rémunération est la suivante $FD=Tx \times CPT$,

Considérant que Tx est le Taux de rémunération fixé au sein de l'acte d'engagement auquel il convient d'ajouter les 1.5% de missions OPC,

Considérant que CPT est le montant du coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre à la suite de l'avant-projet définitif soit 1 159 291,50 € HT,

Considérant que le calcul est le suivant, selon la formule précitée : Forfait définitif de rémunération = 1 159 291,50 x (10%+1.5%),

Considérant que le nouveau montant du marché est fixé à 133 318,52 € HT, soit 159 982,23 € TTC,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant n°1 confiant la mission d'Ordonnancement de Pilotage et de Coordination (taux 1.5%) au groupement de maîtrise d'œuvre et opérant le passage du forfait provisoire de rémunération au forfait définitif de rémunération.

AUTORISE Madame le Maire à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution.

PRECISE que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2025.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le : 30 AVR. 2025

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD



30 AVR. 2025

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 25 avril 2025

Le Maire – Catherine BASTARD



Le secrétaire de séance – Samuel DELEAGE